



## Santé publique

### La mortalité liée au Covid-19 est « une usine à gaz »

L'Insee annonce qu'il y a eu quelque 668 000 Français morts en 2020. Jean-Marie Robine, démographe et épidémiologiste, remarque qu'il faut remonter à la Seconde Guerre mondiale pour retrouver un tel nombre de décès en France <sup>(1)</sup>. Bien sûr, il y a la mortalité liée au Covid-19, mais l'évolution s'inscrit plus globalement dans un contexte de vieillissement de la population.

En 2020, il y a eu 53 900 décès de plus que l'année précédente. Ce nombre ne correspond pas exactement aux décès dus au Covid-19 et recensés par Santé publique France (64 600). Comment expliquer cet écart ? Jean-Marie Robine explique tout d'abord que le confinement a entraîné une baisse de la mortalité routière, et plus globalement de la mortalité violente, accidentelle ou pas, en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans. En outre, le démographe et épidémiologiste fait l'hypothèse d'une diminution du risque iatrogène inhérent à l'hôpital. Cela concerne les personnes qui devaient se rendre à l'hôpital pour d'autres raisons que le Covid-19.

Certes, le travail de l'Insee (bilan démographique annuel) et celui de Santé publique France (recensement de la mortalité liée au Covid-19) sont remarquables, mais l'un et l'autre ont leurs limites. Le chiffre attendu, c'est celui de l'Inserm : cet organisme reçoit tous les certificats sur lesquels figurent les causes du décès. Seulement, faute d'un recours systématique, par les médecins, aux certificats électroniques envoyés automatiquement, les chiffres « officiels » de l'Inserm ne sont connus que de longs mois plus tard.

Par exemple, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2020, l'Insee a calculé une surmortalité de 27 627 décès par rapport à 2019. Pour la même période, Santé publique France a décompté 28 940 victimes du Covid-19. Enfin, l'Inserm a comptabilisé, quelques mois plus tard, 34 030 certificats de décès avec la mention « Covid ».

Cette cacophonie statistique permet difficilement une connaissance objective des réalités, et encore moins en temps réel, d'où la difficulté d'engager des actions ciblées, notamment en termes de prévention. Déjà, les écarts de mortalité sont importants entre les sources. De là à pouvoir « qualifier » les personnes décédées, c'est une autre affaire.

Aujourd'hui, remarque Jean-Marie Robine, « le décompte de la mortalité liée au Covid est une usine à gaz. Si les certificats de décès portant la mention Covid remontaient en deux jours au CépiDc <sup>(2)</sup>, on suivrait avec bien plus de précision l'évolution de la pandémie, on saurait dire en temps réel quelles régions sont les plus touchées, si les gens meurent à l'hôpital, en Ehpad, à domicile ou ailleurs ». Plus globalement, « le certificat électronique permettrait d'alerter la population beaucoup plus rapidement sur une vague de chaleur, de pollution, de grippe ou de gastro. On ferait des économies et on gagnerait énormément de temps ». Avant la pandémie, à peine 20 % des médecins recouraient aux certificats électroniques. Les autres envoient par La Poste un certificat papier, lequel doit encore passer par un système de codage. « Et on manque de codeurs », regrette Jean-Marie Robine...



(1) – Jean-Marie Robine, directeur de recherches émérite à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et conseiller scientifique auprès de la direction de l'Institut national d'études démographiques (Ined), « Le décompte de la mortalité liée au Covid-19 est une usine à gaz » (propos recueillis par Henri Seckel), *Le Monde* du 20 janvier 2021.

(2) – Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès. Cette unité de service dépend de l'Inserm.



## Jusqu'au 8 mars pour faire la demande de subvention Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) 2021

Le 18 janvier, les services de l'État ont ouvert la campagne de subvention 2021 dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Celle-ci sera clôturée le 8 mars, pour une publication des décisions finales programmée le 2 juin.

Les subventions concernent tant le volet « Formation des bénévoles » (FDVA 1) que le volet « Financement global ou nouveaux projets » (FDVA 2).

Les appels à projets sont consultables sur le site : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?rubrique354>

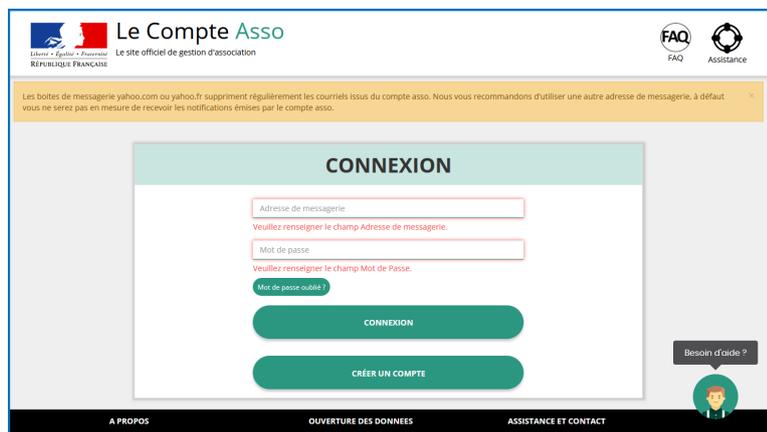
Le dossier de demande de subvention est à compléter depuis « Le Compte Asso », à créer ou à actualiser. C'est l'occasion de mettre à jour les informations administratives de l'association et de déposer, sur ce compte, les documents de référence à joindre obligatoirement (rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, relevé d'identité bancaire) : ils sont nécessaires pour la demande de subvention.

Les services de l'État ont conçu un guide permettant un accompagnement dans la télé-procédure de dépôt des demandes de subvention (37 pages) :

[http://www.ceas53.org/uploads/pdf/Associations%20et%20economie%20sociale/FDVA/Guide\\_Compte\\_Aso\\_PDL-2021.pdf](http://www.ceas53.org/uploads/pdf/Associations%20et%20economie%20sociale/FDVA/Guide_Compte_Aso_PDL-2021.pdf)

Ce guide permet également d'accompagner le responsable dans la création et la mise à jour du compte de l'association.

Le CÉAS de la Mayenne, en tant que Centre de ressources et d'information des bénévoles (Crib), peut apporter un appui – gratuitement – aux associations qui auraient besoin d'une aide.



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

**La téléprocédure de dépôt des demandes de subventions : le "Compte Asso"**

Guide pratique et illustré à l'usage des associations

Les demandes de subvention FDVA s'effectuent par l'intermédiaire d'une procédure dématérialisée : Le "Compte Asso"

Afin de vous accompagner au mieux, les services de la DRDJCS et les DDCS/PP des Pays de la Loire ont mis en place ce tutoriel illustré.

« Les ouvrières vivent plus longtemps que les hommes cadres, même si l'écart s'est réduit au cours des dernières décennies. Ce fait, principalement lié à des différences de comportements à risque au regard de la santé, a souvent été décrit comme signant un privilège pour le sexe féminin. Or, d'une part, si les ouvrières ont une espérance de vie à 35 ans de deux années supérieure aux hommes cadres, leur espérance de vie sans incapacité est de sept ans inférieure, conséquence probable de conditions de travail défavorables ; l'écart apparent est donc un artifice. D'autre part, et surtout, l'espérance de vie ne renseigne pas sur la qualité de vie, que ce soit en termes d'autonomie, d'émancipation, d'exposition au sexisme et, finalement, de réalisation de soi ; nul besoin de souligner combien, sur ces différents plans, les femmes ont été et sont encore pénalisées dans un pays où elles n'ont obtenu que récemment le droit de voter et d'ouvrir un compte bancaire, l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse, l'autorité parentale conjointe et l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille, la reconnaissance des violences conjugales et du harcèlement sexuel. »

Didier Fassin, anthropologue et sociologue, « L'inégalité la plus profonde est celle devant la vie même », *Le Monde* des 12 et 13 janvier 2020.